



Pôle gestion des Espaces Naturels

Compte-rendu de Commission

Commission Milieu aquatique

16 juillet 2014 – Maison du Parc, La Coquille

Dressé par : Frédéric Dupuy

Objet : Commission Milieu aquatique

Participants : Cf. feuille d'émargement

I. INTRODUCTION MICHEL FAGES, VICE-PRESIDENT DU PARC

« Mesdames, Messieurs, bonjour et merci d'avoir répondu à notre invitation à participer à la mise en place de la nouvelle « COMMISSION EAU – MILIEUX AQUATIQUES » du Parc naturel régional Périgord Limousin.

Tout d'abord, permettez- moi de me présenter : donc, Michel FAGES, conseiller général du canton de Rochechouart et Vice-président du Conseil général de la Haute Vienne en charge de l'agriculture, du développement durable et du tourisme.

Je suis aussi l'actuel Président en titre de la commission « EAU » du parc, je dis bien en titre car le véritable « *manager, animateur, acteur, cheville ouvrière ...* » qui a présidé aux travaux de cette commission fut **Roland MAQUAIRE** a qui j'avais délégué mes fonctions, en accord bien sûr avec l'exécutif du parc ; en effet, ma charge au Conseil général de la Haute Vienne associée à quelques problèmes personnels notamment de santé ne m'aurait pas permis de remplir cette fonction avec efficacité.

Je tiens donc à remercier Roland qui s'est acquitté de cette tâche avec enthousiasme, sérieux et compétence ; les aléas des récents rendez-vous électoraux l'ont éloigné de nous, sans quoi il aurait pu poursuivre avec la même efficience le travail engagé. »

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE

- rôle et fonctionnement de la commission
- élection du président de la commission « EAU »
- programme 2014 et programme 2015 – 2017
- programme Life Haute Dronne en partenariat avec l'Université de Bordeaux représentée par Magalie Baudrimont
- questions diverses

La proposition d'ordre du jour est adoptée.

III. ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Petit rappel :

Le Parc œuvre dans le cadre d'une charte renouvelée en 2011 et pour une durée de 12 ans.

Ce document est téléchargeable à partir du site du PNR.

La charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, **c'est le contrat écrit symbolisant le projet de préservation et de développement durable conçu pour le territoire.**

Les collectivités territoriales et locales ont été associées à son élaboration.

Les partenaires socio-professionnels et associatifs y ont aussi largement contribué : ensemble, ils s'engagent à gérer de manière cohérente toutes les actions destinées à valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages.

Dans cette charte cinq axes prioritaires ont été définis :

- **Axe 1** : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord Limousin
- **Axe 2** : Préserver la biodiversité du Périgord Limousin
- **Axe 3** : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable
- **Axe 4** : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin
- **Axe 5** : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin

Ces **5 axes** sont développés en **17 orientations** elles-mêmes déclinées en **55 mesures**. Toutes les actions du Parc mises en œuvre répondent à cette arborescence ; c'est « en bout » de cette arborescence qu'entre en jeu le travail des commissions.

Que sont les commissions de travail du Parc ?

Les commissions du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont des lieux :

- de **réflexion**,
- **d'information**,
- **d'échange** et
- de **proposition**.

Y sont discutés le bilan des actions engagées et les programmes à venir.

Les membres qui les composent sont des relais d'information importants par rapport aux habitants du Parc.

Ce sont en premier lieu des délégués du Parc, intéressés par une thématique mais il peut également y avoir des techniciens des structures partenaires, socioprofessionnels,

responsables associatifs et toutes autres personnes ressources. Le nombre de membres n'est donc pas figé et, tout un chacun peut rejoindre à tout moment en fonction des besoins, des intérêts, des possibilités, des compétences.

Il est demandé aux délégués de remonter les noms des structures et de leurs représentants qu'ils souhaitent inviter aux prochaines commissions biodiversité.

Il est d'ores et déjà proposé que les chambres agricoles 24 et 87, les Fédérations de pêche 24 et 87, les APPMA du territoire soient associées.

Les commissions (au nombre de 7) sont en fait le bras armé de la mise en œuvre de la politique du Parc. Elles sont aussi l'interface indispensable entre tous les acteurs précédemment cités et le PNR, notamment au niveau des instances décisionnelles que sont le **bureau** et le **Comité syndical**.

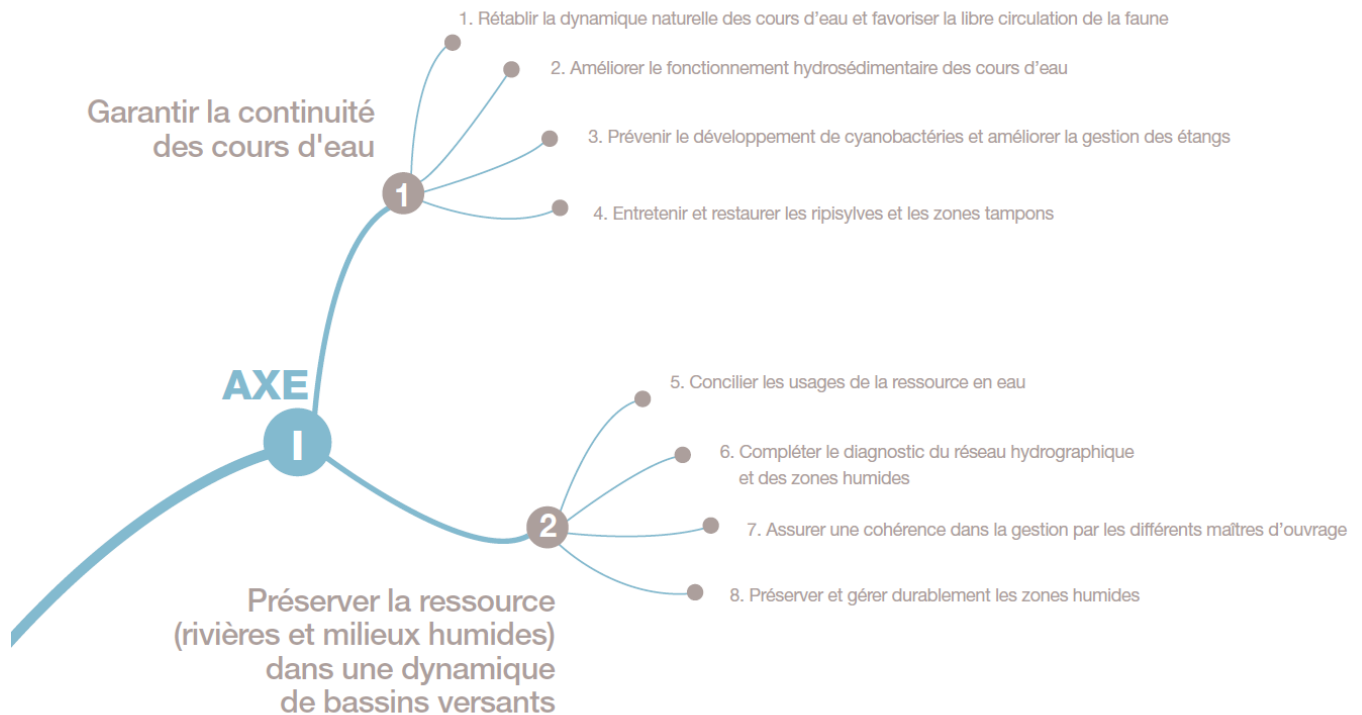
Plus spécifiquement, notre commission relève de l'axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord Limousin avec 2 orientations et 8 mesures.

Première orientation

- garantir la continuité des cours d'eau avec 4 mesures :
 - o rétablir la dynamique des cours d'eau et favoriser la libre circulation de la faune
 - o améliorer le fonctionnement hydro sédimentaire des cours d'eau
 - o prévenir le développement des cyanobactéries et améliorer la gestion des étangs
 - o entretenir et restaurer les ripisylves et les zones tampons.

Deuxième orientation

- préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants avec également 4 mesures :
 - o concilier les usages de la ressource en eau
 - o compléter le diagnostic du réseau hydrographique et des zones humides
 - o assurer une cohérence dans la gestion par les différents maîtres d'ouvrage
 - o préserver et gérer durablement les zones humides



En fait, le rôle majeur de la commission est l'opérationnalisation des mesures édictées : comment traduire concrètement, sur le terrain, les **mesures** issues des **orientations** prises dans les **axes** définis dans la charte.

Tout simplement, répondre à QUOI (quelles actions mettre en œuvre), COMMENT (avec quels moyens techniques, humains, financiers) sans oublier la nécessaire EVALUATION des résultats.

Périodicité des réunions de la commission :

Rien n'étant gravé dans le marbre, la commission est souveraine pour toute modification qu'elle jugerait utile pour son bon fonctionnement.

Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre le trop et le trop peu ; 3 réunions annuelles semble être la fréquence la mieux appropriée en tenant compte des contraintes liées au fonctionnement des structures partenaires, notamment au calendrier des préparations et votes des différents budgets.

Michel Fages propose donc :

- 1 réunion en mai – juin
- 1 réunion en octobre - novembre (propositions en vue de prépa DOB)
- 1 réunion en mars (exécution budgétaire)

En fonction de l'actualité, des modifications à ce calendrier pourront être apportées.

IV. ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION MILIEU AQUATIQUE

Michel Fages précise que le président en titre sera le véritable président actif dont le rôle principal est l'animation de la commission, l'accompagnement des politiques liées à l'eau avec l'accompagnement des techniciens du Parc : rivières, étangs, zones humides ...

Les commissions n'étant pas statutaires, les modes de gouvernances des dites commissions ne sont pas précisés.

Candidatures au poste :

Après proposition Monsieur Francis SOULAT, élu à Rochechouart est le candidat unique. En l'absence d'opposition et d'abstention, Monsieur Francis SOULAT est donc le prochain président de la commission « EAU – MILIEUX AQUATIQUES » du PNR Périgord – Limousin.
Election du Président de la Commission Milieu aquatique

V. PROGRAMME 2014 :

- **CONTRAT TERRITORIAL DOUE**

Marc Pichaud, chargé de mission étang, présente le bilan des actions menées par le Parc dans le cadre du contrat territorial Doue.

Cette mission du Parc a initié un programme global sur le bassin versant de la Doue avec la mise en place d'un contrat territorial de bassin porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nontron. Ce contrat de bassin vise à lutter contre les cyanobactéries en travaillant sur les intrants (agriculture, assainissement) et sur les stocks de phosphore dans les étangs. Ce contrat de bassin, d'une durée de 5 ans (2013-2017), approuvé par l'agence de l'eau permettra d'amorcer la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Doue.

Ce contrat territorial de bassin, signé le 25 avril 2013 par l'ensemble des partenaires institutionnels travaillant sur la ressource en eau, se veut ambitieux et les objectifs portés sur le volet « milieux aquatiques » sont importants. Une grande partie de ce volet milieux aquatiques concerne les étangs ; le chargé de mission étang du Parc Naturel Régional Périgord Limousin est affecté à hauteur de 80% de son temps de travail. La mission permet de travailler sur des actions d'effacement d'étangs, de mise en assec avec gestion de la végétation, réalisation de vidanges coordonnées et aménagements des étangs (dérivation, moine, bassin de décantation...).

Pour l'année 2014, cinq étangs seront effacés sur les propriétés de M Thomas et de Mme Gallivan sur la commune de Saint-Estèphe.

Des questions sur les diagnostics des cours d'eau, positionnement des stations d'épuration, périmètre de protection eau potable etc

Richard Simoneau précise que la majorité des bassins versants sont dotés de Techniciens rivières (recrutés par différents types de structure Syndicats de rivière, communauté de communes) qui pour travailler établissent en premier lieu ces diagnostics de cours d'eau. Il y a donc généralement une bonne connaissance de l'état des lieux des cours d'eau et de leur « points noirs ». Par exemple, suite à l'étude conduite par le syndicat du bassin versant de la Tardoire, la Communauté de communes des feillardiers s'est engagée le 19 juin dernier à effacer le barrage du plan d'eau de la Monnerie sur le Bandiat.

Des demandes pour l'organisation de visites de sites faisant l'objet de réhabilitation sont exprimées.

VI. PROGRAMME LIFE 2014-2020 :

Cf. présentation

Les orientations du programme life suivantes sont détaillées :

- Restauration des habitats sur le cours principal et les affluents de la Haute-Dronne pour stabiliser dans un premier temps les peuplements de Truite fario, poisson hôte de la Petite Mulette
- Soutien de population par la mise en place d'élevage ex-situ de Petite Mulette
- Amélioration des connaissances sur la biologie et l'écotoxicologie de la Petite Mulette
- Communication sur les enjeux de conservation de cette espèce bio-indicatrice des cours d'eau cristallins

Sur l'implantation de la ferme d'élevage, la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière rappelle sa proposition d'accueillir l'installation.

Philippe François rappelle qu'il avait demandé la mise en place d'une information sur la circulation en canoë sur la Dronne. Renseignement pris auprès de la sous-Préfecture de Nontron, il n'existe aucune réglementation en vigueur sur ce cours d'eau relatif à la circulation des embarcations.

Au prochain comité syndical il sera proposé :

- pour les financements complémentaires au Life, un contrat de milieux avec l'Agence de l'eau, les régions Aquitaine et Limousin, le Conseil général de la Dordogne, Initiative Biosphère Dordogne,
- une convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux pour permettre le financement de ses actions.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions suite aux différents points programmés de l'ordre du jour.

Michel FAGES remercie l'ensemble des participants en soulignant le respect dans les différentes interventions.

La séance est levée à 20h00.